

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

N° d'ordre : DEL 11-04-2024

Objet de la délibération :
Reprise provisoire des résultats de 2023
sur le budget primitif 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

Date de la convocation :
26/03/2024

Date de publication en ligne :
16/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Béatrice HONDARRAGUE, pouvoir à Sindy ABGUILLERM, Sylvie DESAGE, Estelle THIERCELIN qui donne pouvoir à Adeline LE, Laurence ROQUES qui donne pouvoir à Thierry PARNOT, Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS, Jean-Marc BENTOURE qui donne pouvoir à Gaëlle LAME.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Laurent ALLEAUME

Vu l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la reprise provisoire de l'exercice N-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le Compte de gestion provisoire de 2023,

Vu le tableau de proposition de reprise de résultats, en annexe,

Considérant que cette reprise provisoire dans l'attente du vote du compte administratif et du compte de gestion a été proposée en commission finances le 26/03/2024,

Entendu l'exposé de Mme Claire Aguillon,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés, 5 CONTRES : F. BERTRAND, J.M. BENTOURE, T. GUEFFIER, G. LAME, S. AUBOIS,

DECIDE d'accepter la reprise provisoire des résultats de l'exercice 2023.

INSCRIT et affecte au budget primitif 2024 les résultats de l'exercice 2023 des sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

001 Excédent d'investissement 457 166.97€

002 Résultat de fonctionnement 1 455 936.45€

Par délégation,
Claire AGUILLON
1^{ère} Adjointe au Maire



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.